

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

INSPECTION DE PEDAGOGIE/LAL

Section LV II

italien

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

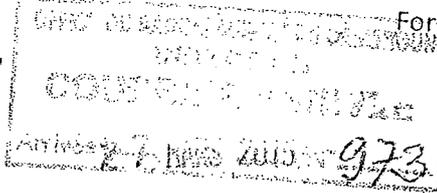
MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

INSPECTORATE GENERAL OF EDUCATION

INSPECTORATE OF PEDAGOGY/LAL

Foreign Languages Section

italian



ARRETE N° 13/15 /MINESEC/SG/IGE/IP-LAL/S-LVII du 13 JAN 2015
Instituant et définissant l'épreuve d'italien à l'examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire
Général

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°98/0004 du 14 avril 1998 portant Orientation de l'Education au Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant organisation d'un Office de Baccalauréat au Cameroun ;
- Vu l'arrêté n°334/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESG du 5 septembre 2000 modifiant et précisant certaines dispositions de l'arrêté n°09/C/3/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP du 16 février 1996 définissant les épreuves des examens Probatoires de l'Enseignement Secondaire Général,
- Vu la note de service n°175/11/MINESEC/IGE/IP-LALE du 26 octobre 2011, désignant les établissements « pilotes » et indiquant les modalités de mise en œuvre de l'enseignement de l'italien dans les établissements secondaires de la République du Cameroun ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Il est institué une épreuve d'italien LV II à l'examen Probatoire de l'Enseignement Secondaire Général.

La durée et le coefficient de ladite épreuve sont fixés ainsi qu'il suit :

(3) Durée : 2h

(4) Coefficient : 03

L'épreuve d'italien au Probatoire vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- Comprendre un texte simple ou d'actualité en langue italienne ;
- Répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé ;
- Utiliser les structures lexicales et grammaticales apprises au cours des quatre années d'apprentissage de la langue italienne ;
- Traduire un extrait de texte de deux (02) lignes maximum, de l'italien en français ou en anglais ;
- Procéder à l'analyse, au commentaire et à la synthèse de documents en italien ;
- Rédiger, en italien correct, un texte de 20 lignes maximum, en prose et en poésie, ou portant sur un thème d'actualité.

~~Cette épreuve a pour support un texte, littéraire ou non, en italien moderne d'une longueur comprise entre 250 et 400 mots ne présentant pas de difficultés particulières aux plans lexical et grammatical.~~

Elle comporte cinq parties :

- 1- Un commentaire dirigé portant sur des questions d'appréciation, d'énonciation et de compréhension, ~~sur 04 points.~~
- 2- Des exercices structuraux de vocabulaire et de grammaire, de différents types : imitation, transformation, complétion, repérage, remembrement, production, etc. notés sur ~~06 points.~~
- 3- Une rédaction sur un thème au programme traité en 20 lignes au maximum, notée sur ~~04 points.~~
- 4- Un exercice de traduction obligatoire comportant :
 - c) La traduction en français ou en anglais d'un extrait de deux (02) lignes du texte proposé pour le commentaire, noté sur ~~1.5 point.~~
 - d) La traduction en italien de deux (02) phrases (phrases détachées ou texte cohérent) françaises, notée sur ~~1.5 point.~~

Article 2 :

Les dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus entrent en vigueur à partir de la session 2015.

Article 3 :

L'Inspecteur Général des Enseignements, le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, le Directeur de l'Office du Baccalauréat sont chargés, chacun en ce qui le concerne,

de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 13 JAN 2015

Le Ministre des Enseignements Secondaires,

Ampliations :

-PRC

-PM

-MINESEC/CAB/SG/IGE/DIRECTIONS

-MINESUP

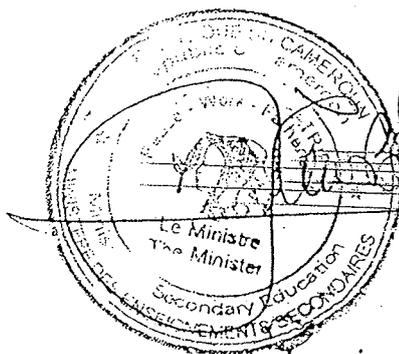
~~-OBC/DECC~~

- SEDUC

-Établissements concernés

-Archives

-Chrono



Louis Bapes Bapes

